

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

1 – Tarifs 2015

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la révision annuelle des tarifs communaux à compter du 1er janvier prochain. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs proposés.*

2- Autorisation d'engager et de mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 à hauteur de 25% du BP 2014.

3- Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a admis en non-valeur une créance, reçue de la trésorerie Brest Banlieue le 4 décembre, pour un titre émis en 2012 d'un montant de 27 €.

4- Perception et reversement de la Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE)

En 2014 Brest métropole océane perçoit le produit de la TLCFE et reverse aux communes, par le biais de la dotation de solidarité communautaire (DSC) une part de la TLCFE collectée sur leur territoire. La loi de finances rectificative pour 2014 a modifié les dispositions de collecte et de redistribution de la TLCFE. *Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la perception de la TLCFE par Brest métropole océane à compter du 1er janvier 2015 ainsi que les modalités de reversement du produit de la taxe aux communes.*

5- Action sociale en faveur du personnel communal

Les prestations d'action sociale à destination des agents de ville de Guilers sont régies par une délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2013. Son contenu doit être soumis chaque année au vote du Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé, pour l'année 2015, la liste des prestations sociales susceptibles d'être versées au personnel de la collectivité.*

6- Tarification complémentaire de la programmation culturelle 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé deux nouvelles tarifications pour des spectacles qui viennent compléter la programmation culturelle 2015 dont les tarifs ont été validés par délibération du 13 novembre 2014.

7- Convention avec le club athlétisme de Guilers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux avec le club d'athlétisme de Guilers.

8- Règlement de fonctionnement de l'espace petite enfance Agora et conventions partenariales

L'Espace Petite Enfance situé dans les locaux du Centre Socioculturel l'Agora a ouvert ses portes en septembre 2014. Il est mutualisé entre plusieurs partenaires. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le règlement de fonctionnement de cet espace et a validé les conventions définissant le cadre des relations de la commune avec les partenaires associatifs hébergés dans cet espace.*

9- Avenant n°2 à la convention de moyens et d'objectifs avec le centre social l'Agora

Dans le cadre du développement de ses activités vers la petite Enfance, le centre social occupe l'espace petite enfance depuis le mois de septembre 2014. Le centre social développe également ses activités à l'extérieur de l'enceinte des locaux. Depuis fin novembre un photocopieur est mis à disposition du centre social par la commune. *Afin de régler les conditions d'occupation des nouveaux espaces et les conditions d'utilisation du nouveau matériel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens du 1er octobre 2012 et a autorisé Monsieur Le Maire à le signer.*

10- Projet d'avenant à la convention entre la ville de Guilers et l'Etat pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité

Une convention, entre la ville de Guilers et l'Etat, en vue de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a été passée. La commune a souscrit aux services d'administration électronique via la plateforme e-megalis. E-Mégalis Bretagne prévoit un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission » qui nécessite la signature d'un avenant à la convention. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.*

11-Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un réseau de radiophonie publique SFR à Penfeld

Suite aux négociations intervenues entre SFR et la commune, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les termes de la convention présentée et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.*

12- Mission de conseil et de sécurité pour le Manoir et le bois de Keroual : convention avec Brest métropole océane

La convention de mutualisation de la « mission prévention des risques » signée entre la Ville de Guilers et Bmo définit les modalités de la mise à disposition par l'EPCI du service de Prévention des Risques à la ville de Guilers et les conditions de remboursement. *Cette convention est arrivée à échéance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide une nouvelle convention.*

13- Forfait repas pour l'école Sainte Thérèse

Considérant la convention de partenariat avec l'école Sainte Thérèse, validée lors du Conseil Municipal en date du 15 mars 2012 et en application de l'article L531-1 du Code de l'Education, la commune s'est engagée à participer au financement du service de restauration scolaire de l'école Sainte Thérèse et à revaloriser le montant forfaitaire chaque année. *Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a validé le forfait à 1.35€, par repas et par élève, pour l'année 2014/2015.*

14- Acquisition d'un délaissé de voirie route de Milizac

Dans l'objectif d'étendre la surface vouée à l'aménagement du lotissement communal « les Hauts de Keruzanval », au Nord de la seconde tranche de la Z.A.C. de Pen ar C'hoat, la commune envisage l'acquisition d'un délaissé de voirie appartenant à Brest métropole océane, situé route de Milizac. Après s'être fait exposer les conditions et modalités de cette acquisition, *le Conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé l'acquisition d'une partie du délaissé de voirie et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.*

15-Enquête publique relative au projet de mise à jour et d'extension de plan d'épandage de la société CARGILL France

La société CARGILL France a déposé auprès du Préfet du Finistère, une demande de mise à jour et d'extension d'un plan d'épandage de ses déchets d'algues et de boues de station d'épuration produits par son usine d'alginates. *Après exposé des motifs, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable sur le projet de mise à jour et d'extension du plan d'épandage présenté par la société Cargill.*

16- Echange de parcelles entre la commune de Guilers et Monsieur SAMAIN au lieu-dit Kermerrien à Guilers

En 1978, le Conseil Municipal de Guilers a délibéré en faveur de la cession d'un chemin appartenant au domaine privé de la commune à Monsieur SAMAIN qui, en contrepartie, cédait des parcelles lui appartenant d'une surface équivalente. Cette opération foncière n'a pas été régularisée par des actes notariés et le document d'arpentage, pris en compte par le cadastre n'a pas été publié au service de la publicité foncière. Il convient de régulariser cette situation existante depuis de nombreuses années. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de cession présenté.*

17- Cession d'un chemin rural à Kermabiven : constatation de désaffectation et mise à l'enquête publique

Madame Yvonne DALIDEC, demeurant à Kermabiven, a fait parvenir en mairie une demande d'acquisition d'un chemin rural appartenant à la commune, situé au droit de sa propriété. Après s'être fait exposer les éléments concernant ce chemin, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a prononcé la désaffectation du chemin rural, a autorisé Monsieur le Maire à ordonner l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de cession du chemin rural à Madame DALIDEC Yvonne et a autorisé Monsieur le Maire à désigner un commissaire-enquêteur dans le cadre de cette enquête publique.*

18- Cession d'un chemin rural dans la ZAC de Pen ar C'hoat : constatation de désaffectation et mise à l'enquête publique

Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. de Pen ar C'hoat, Brest Métropole Aménagement a souhaité se rendre acquéreur d'une portion de chemin rural resté propriété de la commune en plein cœur de l'opération d'aménagement. M. et Mme JOANNIC, riverains, ont fait jouer leur droit de priorité. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a prononcé la désaffectation du chemin rural, a autorisé Monsieur le Maire à ordonner l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de cession du chemin rural à Monsieur et Madame JOANNIC Arnaud et a autorisé Monsieur le Maire à désigner un commissaire-enquêteur dans le cadre de cette enquête publique.*

19- Désaffectation et cession d'un chemin à Kerguillo - conclusions de l'enquête publique

Par délibération du 25/09/2014, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la désaffectation du chemin rural en vue de sa cession à l'exploitant des carrières et a autorisé Monsieur le Maire à ordonner l'ouverture d'une enquête publique. L'enquête publique s'est déroulée du 3 novembre au 17 novembre 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, a prononcé la désaffectation du chemin rural concerné en vue de sa cession, a décidé de suivre les préconisations du Commissaire-enquêteur concernant le tracé et l'aménagement du chemin de substitution sur la propriété des Carrières et en a autorisé la cession à l'exploitant des carrières sous réserve qu'il aménage à ses frais un chemin de substitution, réalisé selon les préconisations du Commissaire-enquêteur et conformément aux engagements pris par l'exploitant auprès de la commune, confirmés dans le cadre de l'enquête publique.

20- Réalisation d'un terrain de football synthétique au complexe sportif Louis Ballard - lancement du projet

Les terrains de sports et installations sportives dédiés à la pratique du football au complexe Louis Ballard ont vieilli. Ils nécessitent des travaux de remise aux normes fédérales afin de s'adapter à l'évolution des pratiques et des attentes des sportifs. Un terrain synthétique permettrait une utilisation optimale des installations pour les entraînements et la compétition. Après s'être fait exposé les raisons et le plan de financement, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à lancer des études de maîtrise d'œuvre, a validé le plan de financement présenté, autorise le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible notamment auprès de l'Etat, la Région, le Pays de Brest et le Conseil Général. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015 afin de financer cette opération.*